

50 Impasse Noel Verlaque
83500 LA SEYNE SUR MER

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

- Bilan actif-passif

LATIGUI YUCEF SEDDIK

Signé par :

D713640CED3D442...

Certifié conforme

AUDEC VAR
453 Chemin de la Farlède
83500 LA SEYNE SUR MER
0494062723

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	18 910	4 776	14 134	3 383	10 751	317.82
	Autres immobilisations corporelles	53 300	12 088	41 212	31 087	10 125	32.57
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 000		1 000		1 000	
	Total II	73 210	16 864	56 346	34 470	21 876	63.46
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	186 949		186 949	99 742	87 207	87.43
	Autres créances	38 089		38 089	15 771	22 317	141.51
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	201 702		201 702	72 326	129 376	178.88
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	426 740		426 740	187 839	238 900	127.18
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	499 949	16 864	483 085	222 309	260 777	117.30

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 900) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	900		900			
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves						
	Report à nouveau	56 801		15 155		41 646	274.81
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	56 178		41 646		14 531	34.89
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	113 879		57 701		56 178	97.36
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	144		25 989		25 844	99.44
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	344 233 24 829		125 155 13 464		219 079 11 365	175.05 84.40
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	369 207		164 608		204 599	124.29
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	483 085		222 309		260 777	117.30

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 369 207 164 608

50 Impasse Noel Verlaque

83500 LA SEYNE SUR MER

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

LATIGUI YUCEF SEDDIK

Signé par :

D713640CED3D442...

Certifié conforme

AUDEC VAR
453 Chemin de la Farlède

83500 LA SEYNE SUR MER
0494062723

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 483 085.46 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 375 400.99 Euros et dégageant un bénéfice de 56 177.64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 400
Dettes fiscales et sociales	6 538
Total	9 938

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des charges à payer

	Montant
CONGES A PAYER	
- Provisions pour congés payés	4 708
ORG.SOC. CH/CONGES A	
- Provisions pour congés payés	408
Total	5 116

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

3D83

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 900 euros

**Siège social : 50 Impasse Noel Verlaque
83500 LA SEYNE-SUR-MER**

RCS TOULON 903 843 316

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, et le TRENTE JUIN à 18 heures

Les associés de la Société 3D83, Société par Actions Simplifiées au capital de 900 euros, divisé en 9 000 actions de 0,10 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège, sur convocation du Président.

Sont présents :

Monsieur Youcef Seddik LATIGUI
Monsieur Mohamed DJAROUD

associé détenant 4 500 actions
associé détenant 4 500 actions

Total 9 000 actions

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Youcef Seddik LATIGUI, Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération du Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31/12/2024**
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- les questions écrites adressées par les associés au Président et la réponse du Président,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, établis par le Président.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31/12/2024** tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31/12/2024**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter **le bénéfice de 56 177,64 euros** de l'exercice de la manière suivante :

- *En totalité au compte report à nouveau*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération du Président qui s'est élevée pour l'exercice écoulé à 0 euro, et la reconduit pour l'exercice en cours, auquel s'ajoutent la prise en charge des cotisations sociales.

Elle aura droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

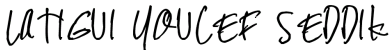
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Fait en trois exemplaires originaux,
à La Seyne-sur-Mer, le 30 juin 2025

Signé par :

D713640CED3D442...

Certifié conforme

Paraphe


3D83

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 900 euros
Siège social : 50 Impasse Noel Verlaque
83500 LA SEYNE-SUR-MER

RCS TOULON 903 843 316

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter **le bénéfice de 56 177,64 euros** de l'exercice de la manière suivante :

- *En totalité au compte report à nouveau*

Certifié conforme
Le Président

Signé par :

LAHGUI YOUSSEF SEDDIK

D713640CED3D442...

3D83

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 900 euros

Siège social : 50 Impasse Noel Verlaque

83500 LA SEYNE-SUR-MER

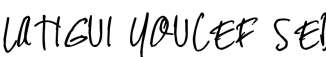
RCS TOULON 903 843 316

**RAPPORT SPECIAL du Président à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025**

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention de cette nature n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Président

Signé par :

D713640CED3D442...